

Publié le 14 décembre 2018 à 14h31 Modifié le 14 décembre 2018 à 15h53

## CCKB. Une demande de permis d'aménager pour Kerjean

Lors du dernier conseil communautaire, le schéma d'aménagement du parc d'activités de Kerjean a été validé. Cette zone devrait ensuite être divisée en huit lots sur une surface de 8 ha. Les élus ont aussi évoqué la rénovation de l'ancienne école maternelle de la rue du Four.



*L'ancienne école maternelle de Rostrenen attend ses premiers coups de Pioche pour revivre en tant que foyers de jeunes travailleurs.*

Le conseil de la communauté de commune Kreiz-Breizh s'est réuni pour la dernière fois de l'année jeudi 13 décembre, à la cité administrative. Parmi les délibérations à l'ordre du jour, figuraient la validation du schéma d'aménagement du parc d'activités de Kerjean et l'autorisation de dépôt de la demande du permis d'aménager.

La commission économique, réunie le 6 décembre, a émis un avis favorable sur le projet exposé qui permettra, une fois le foncier définitif nécessaire à la mise à 2x2 voies de la RN 164, de bénéficier d'un site aménageable d'une surface de 11,5 ha. Le projet prévoit la création de huit lots de 2 200 m<sup>2</sup> à 28 600 m<sup>2</sup> divisible selon les besoins, soit une surface cessible avoisinant les 8 ha. Une voirie centrale reliant la RD 31, route de Kergrist-Moëlou, et la RD 790, route de Saint-Brieuc est prévue. Initialement le projet prévoyait un aménagement en deux tranches.

Cependant au regard des aspects techniques notamment la gestion des eaux usées et pluviales il est nécessaire de réaliser la voirie dans son ensemble. Par ailleurs, le président Jean-Yves Philippe, a annoncé que cinq porteurs de projets sont déjà sur les rangs pour une surface totale de 5 ha. Dans ce contexte, il propose que le dépôt du permis d'aménager soit déposer sur la totalité du projet et en une seule tranche. La délibération a été adoptée.

### **Foyer des jeunes travailleurs**

Le projet de rénovation de l'ancienne école maternelle de la rue du Four à Rostrenen pour en faire un foyer de jeunes travailleurs attend ses premiers coups de pioche. En 2018, la CCKB et la commune avaient décidé d'aider l'association Ailes à démarrer, en proposant une aide au fonctionnement de 5 000 € chacune. Mais une nouvelle loi de 2018 qui a augmenté le taux de TVA sur ce type de projet de 5,5 % à 10 % et une augmentation des lots gros œuvre ont porté le coût du projet à plus de 100 000 € supplémentaires. La CCKB a décidé de porter son aide à 10 000 € par ans et cela pendant les cinq premières années.